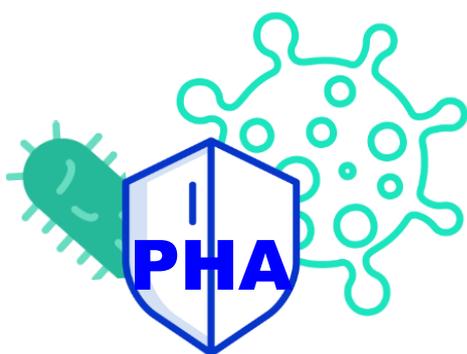


Surveillance des consommations de Produits Hydro-Alcooliques

Établissements d'Hébergement
pour Personnes Âgées Dépendantes
et Établissements du secteur du handicap

Protocole national 2024



Groupe de pilotage

CPias Pays de la Loire (coordonnateur mission PRIMO)

G. BIRGAND



CPias Auvergne-Rhône-Alpes (associé mission PRIMO)

A. SAVEY

M. GIARD

C. MOREAU

A. MACHUT



CPias Grand-Est

L. SIMON

O. ALI-BRANDMEYER



Santé Publique France

M. NION-HUANG, L. GAMBOTTI



Réseau National des CPias



Sommaire

1. Introduction	5
2. Objectifs	5
3. Méthodes	6
4. Guide d'utilisation de l'application de saisie	9

Acronymes

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EMS : Etablissement Médico-Social

EOH : Equipe Opérationnelle d'Hygiène

EAM : Etablissements d'accueil médicalisé

FHA : Frictions Hydro-Alcooliques

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

GIR : Groupe Iso-Ressources

GMP : GIR Moyen Pondéré

IAS : Infections Associées aux Soins

IME : Instituts médico-éducatifs

MAS : Maison d'accueil médicalisé

PHA : Produits Hydro-Alcooliques

1. Introduction

L'implantation des structures pour personnes âgées dépendantes est en expansion constante depuis maintenant plusieurs années. La France compte près de 7 500 EHPAD et 600 000 résidents, nécessitant des soins de plus en plus complexes.

Les établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements du secteur du handicap) sont des lieux de vie de résidents aux multiples comorbidités, handicaps physiques et troubles cognitifs, facteurs de vulnérabilité aux infections. Ces structures offrent de nombreuses possibilités de socialisation (repas partagés, activités récréatives, animations communes) qui augmentent la probabilité de transmission de pathogènes d'une personne à une autre. Ils sont par ailleurs des lieux de soins ou de nombreux professionnels de santé libéraux ou salariés peuvent prendre en charge les résidents.

Selon l'enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins (IAS) et des traitements antibiotiques en EHPAD de 2016 (Prév'EHPAD), **le risque d'IAS chez les résidents est estimé de 3 à 5 %**. Les infections respiratoires aiguës (IRA) basses constituaient, avec les infections urinaires, la première cause de morbidité infectieuse en collectivité de personnes âgées (36%). En période hivernale, les épidémies d'IRA affectent 18 à 25% des résidents, avec 3% de décès et 6% d'hospitalisation. La résistance aux antibiotiques en EHPAD est également un fort enjeu de santé publique. Lors de l'enquête nationale Prév'EHPAD, **13,3% des souches d'entérobactéries isolées de prélèvements cliniques étaient multi-résistantes aux antibiotiques** (production de bêta-lactamase à spectre étendu).

Les précautions standard constituent la stratégie de base pour la prévention de la transmission des microorganismes responsables d'IAS et de diffusion de la résistance aux antibiotiques. L'hygiène des mains est un geste pluriquotidien dont la stricte observance est indispensable **pour prévenir les IAS. La friction hydro-alcoolique (FHA) est la technique de référence. Qu'elle soit en solution ou en gel, elle bénéficie des nombreux avantages : amélioration de l'observance de l'hygiène des mains, bonne tolérance, meilleure efficacité/activité, gain de temps.**

La connaissance de **la quantité de PHA (en litres) achetée annuellement apparaît comme un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains** dans les EHPAD. Cet état des lieux permettra d'estimer la fréquence du recours aux PHA puis dans un second temps d'initier des actions de sensibilisation et de prévention.

2. Objectifs

- Réaliser un **état des lieux quantitatif de l'utilisation des produits hydro-alcooliques (PHA)**, technique de référence d'hygiène des mains, dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et établissements du secteur du handicap à l'échelle inter-régionale.
- **Sensibiliser les professionnels des EHPAD et établissements du secteur du handicap à l'utilisation des PHA** par des comparaisons inter-établissements et inter-régionales, et décrire les tendances évolutives d'utilisation des PHA.
- Interpréter les données obtenues à des fins **d'actions d'amélioration de l'hygiène des mains en EHPAD et en établissements du secteur du handicap.**

3. Méthodes

Population cible

Cette surveillance est proposée à tous les EHPAD et établissements du secteur du handicap de France métropolitaine et territoires ultra-marin. La participation se basera sur le volontariat.

Calendrier du programme PRIMO

Les établissements pourront saisir les données de surveillance sur la plateforme PRIMO du **1^{er} Mars jusqu'au 31 Mai 2024**.

L'analyse des données sera réalisée durant le 3^{ème} trimestre 2024.

Les restitutions régionales et nationales seront effectuées au dernier trimestre 2024.

Inscription et connexion au programme de surveillance

Une seule saisie par établissement (Finess géographique) est possible.

Une personne avec un même compte peut saisir pour différents établissements.

L'outil informatique associé à cet audit est une application Web et ne nécessite aucune installation. Cependant, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet et d'un navigateur récent à jour.

L'application est accessible via votre navigateur sur :

<https://antibioresistance.fr/login>

Elle vous permettra principalement :

- de saisir les données de votre établissement
- d'éditer un poster de résultats

L'accès à l'application nécessite de disposer du numéro Finess de votre établissement.

Les données de la personne déclarante à renseigner sont :

- Email ;
- Profession : Directeur, Infirmier/ère coordinateur/trice (IDEC), Médecin coordonnateur, Equipe d'hygiène hospitalière, Qualiticien, Autre...

Le choix du référent est très important : c'est la personne qui va recevoir des informations, qui devra les transmettre aux personnes concernées et qui aura accès à l'ensemble des fonctions de l'application. En pratique, il peut s'agir du coordonnateur de la surveillance mais tout aussi bien d'une personne déléguée.

Données collectées

Les données nécessaires figurent dans le rapport d'activité de l'établissement.

Données établissement :

- Votre établissement
 - Possède un "réfèrent hygiène" identifié et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux
 - Bénéficie d'une expertise en hygiène hospitalière (équipe opérationnelle en hygiène, équipe mobile d'hygiène par convention)
- Statut d'établissement : Public, Privé, Associatif, Autre
- Dernier GIR moyen pondéré calculé et année d'évaluation du GMP (seulement pour les EHPAD)

Données consommation de PHA :

- Nombre de places d'hébergement en 2022 et 2023
- Nombre total de journées d'hébergement en 2022 et 2023 (à temps complet, temporaire ou partiel)
- Volume en litre de produit hydro-alcoolique utilisé (ou acheté*) en 2022
- Volume en litre de produit hydro-alcoolique utilisé (ou acheté*) en 2023

** Pour simplifier la saisie, il est possible de renseigner le volume de produit hydro-alcoolique acheté et non strictement utilisé par l'établissement.*

Attention : Vous devrez procéder à la saisie de deux années consécutives (2022 et 2023) de manière à établir vos tendances. En cas d'oubli, un message automatique sera généré par l'application de saisie en ligne.

Si vous avez participé à la surveillance en 2023, vous n'avez pas besoin de ressaisir vos données 2022.

Définitions

- Produits hydro-alcooliques : Les produits prêts à l'emploi sous forme de gel, mousse ou de liquide sont à inclure dans le recueil.
- Possède un "réfèrent hygiène" identifié et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux : Personne formée à la prévention du risque infectieux associé aux soins et reconnue comme telle au sein de la structure.
- Bénéficie d'une expertise en hygiène hospitalière : L'établissement bénéficie d'une EOH au sein de l'établissement de santé dans lequel il est intégré, ou une convention est établie avec une équipe opérationnelle d'hygiène d'un établissement sanitaire voisin, ou d'une équipe mobile d'hygiène (équipe mobile d'hygiène de territoire, relai territorial en hygiène...). L'équipe d'hygiène intervient régulièrement à périodes définies au sein de l'établissement.
- Volume en litre de produit hydro-alcoolique utilisé (ou acheté) en 2022 et 2023 (tout type de flacons à convertir en litres, flacons poches 100mL, 250mL, 500mL). Le volume de produit hydro-alcoolique sera exprimé en litre et calculé en fonction du volume et

du nombre des flacons utilisés (ou achetés) et du nombre d'unité. Par exemple : 500 flacons de 100 ml = 50 litres et 40 flacons de 500 ml = 20 litres : volume à renseigner : 70 litres (50+20).

Le volume renseigné sera celui utilisé pour estimer le nombre de frictions réalisé par jour de présence d'un résident. Il doit autant que possible se rapprocher du volume réellement utilisé durant l'année.

Indicateurs de suivi

Le calcul du nombre de frictions par résident et par jour répondra à la règle suivante :

$$\frac{\text{Volume PHA (L)} \times 1000}{\text{Nombre de journées d'hébergement} \times 3\text{mL}}$$

(1 friction = 3 mL de PHA)

IMPORTANT : Ce calcul basé sur les données de consommations de produit hydro-alcoolique permet d'estimer le nombre de frictions réalisées chaque jour pour un résident donné. Cette valeur cumule le nombre de frictions théoriquement réalisées par l'ensemble des professionnels en charge du patient donné.

Restitution des données à l'établissement

La restitution des données se fera sous forme de poster automatisé, vous informant

- De votre nombre de frictions par jour et par résident en 2023
- De la tendance de consommation entre 2022 et 2023
- D'une comparaison de vos données à celles obtenues à l'échelle nationale

Les données de surveillance feront l'objet d'un rapport national qui sera transmis pour validation et publication par Santé Publique France.

Règles légales

En application des dispositions de l'article R.1413-86 du code de la santé publique et de la convention de partenariat n°18DMIP019-0 relative à la Mission Nationale Infections Associées aux Soins (MNIAS), le CPias Pays de la Loire a été nommé par Santé Publique France en tant que CPias-coordonnateur de la mise en œuvre de la mission nationale n°1 « Surveillance et prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques et des infections associées aux soins en soins de ville et secteur médico-social » (PRIMO), décision n° 18DMIP019-0.

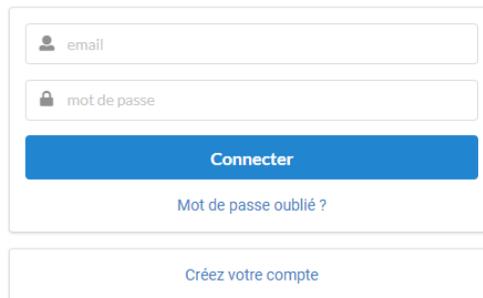
4. Guide d'utilisation de l'application de saisie

Etape 1 : Accédez à la plateforme de saisie

Cliquez ou suivez le lien : <https://antibioresistance.fr/login>

Etape 2 : Créez votre compte

En cliquant sur l'onglet « Créez votre compte », vous accédez à un formulaire de saisie de vos coordonnées. Un courriel de prise en compte de votre inscription vous sera envoyé, vous recevrez les identifiants pour vous connecter.



Le formulaire de connexion et de création de compte est composé de deux sections. La première section contient deux champs de saisie : un champ 'email' avec un pictogramme d'adresse e-mail et un champ 'mot de passe' avec un pictogramme de cadenas. En dessous de ces champs se trouve un bouton 'Connecter' de couleur bleue. Sous le bouton, un lien 'Mot de passe oublié ?' est visible. La seconde section, située en dessous de la première, est un bouton 'Créez votre compte'.

Etape 3 : Renseignement des données établissement

Le choix de votre établissement s'effectue à l'aide de listes déroulantes : par région, par le nom et la ville de l'établissement.

Lors du choix de votre établissement, la ville, le nom de l'établissement et le numéro Finess géographique s'affichent pour vous permettre de vérifier s'il s'agit du bon établissement.

Pour les établissements du secteur du handicap (FAM, MAS, EAM, IME...), ne pas remplir l'item « Dernier GIR moyen pondéré calculé », le non remplissage de celui-ci n'est pas bloquant pour la suite du formulaire.



Le formulaire de renseignement des données établissement est divisé en deux onglets. L'onglet actif est 'Données établissement', tandis que l'onglet désactivé est 'Données de consommation de produits hydro-alcooliques 2022 et 2023'. Le formulaire contient les éléments suivants :

- Région** : une liste déroulante avec le texte 'Sélectionner' et une flèche vers le bas.
- Etablissement** : une liste déroulante avec un bouton 'x' et une flèche vers le bas.
- Si votre établissement ne figure pas dans la liste, merci de nous contacter*
- Votre établissement** : une section avec deux cases à cocher :
 - possède un "réfèrent hygiène" identifié et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux
 - Bénéficie d'une expertise en hygiène hospitalière (une équipe opérationnelle en hygiène, une équipe mobile d'hygiène par convention)
- Statut** : quatre boutons radio : Public, Privé, Associatif, Autres.
- Dernier GIR moyen pondéré calculé** : un champ de saisie avec une flèche vers le bas.
- Année d'évaluation du GMP** : une liste déroulante avec le texte 'Sélectionner' et une flèche vers le bas.

Etape 4 : Saisie des données de consommations de produits hydro-alcooliques

Données établissement



Données de consommation de produits hydro-alcooliques 2022 et 2023

Le calcul par établissement répondra à la règle suivante : Nombre de frictions réalisées par les professionnels de l'établissement par résident par jour = (Volume SHA (L) x 1000) / (Nombre de journées d'hébergement x 3 ml*)

*Une friction hydro-alcoolique nécessitant en moyenne 3 ml de produit hydro-alcoolique.

Cet indicateur permet d'estimer combien de frictions sont réalisées lors de la prise en soin d'un résident.



Le volume de produit hydro-alcoolique sera exprimé en litre et calculé en fonction du volume et du nombre de flacons achetés.

Par exemple : 500 flacons de 100 ml = 50 litres et 40 flacons de 500 ml = 20 litres : volume à renseigner : 70 litres (50+20)

Les volumes de PHA correspondent à tout type de flacons, à convertir en litres (flacons poches 100mL, 250, 500mL).

Rapprochez-vous de votre fournisseur si besoin.

* Pour simplifier la saisie, il est possible de renseigner le volume de produit hydro-alcoolique acheté et non strictement utilisé par l'établissement.

Quel volume en litres de produit hydro-alcoolique votre établissement a-t-il utilisé (ou acheté*) en 2022 ?

- Sous forme de gel ou de liquide ? litre(s)

- Sous forme de mousse ? litre(s)

Quel volume en litres de produit hydro-alcoolique votre établissement a-t-il utilisé (ou acheté*) en 2023 ?

- Sous forme de gel ou de liquide ? litre(s)

- Sous forme de mousse ? litre(s)

Quel était le nombre de places d'hébergement dans votre établissement en 2022 ? places

Quel était le nombre total de journées d'hébergement en 2022 ? (à temps complet, temporaire ou partiel) jours

Quel était le nombre de places d'hébergement dans votre établissement en 2023 ? places

Quel était le nombre total de journées d'hébergement en 2023 ? (à temps complet, temporaire ou partiel) jours

Attention : vous devez saisir la consommation totale de PHA des années 2022 et 2023 pour obtenir votre tendance.

Etape 5 : Rapport automatisé sous format PDF

L'application génère automatiquement un poster de résultat de vos consommations en produits hydro-alcooliques en nombre de frictions par jour de présence d'un résident.

Toutes les données nécessaires sont remplies et vous pouvez [accéder à la synthèse](#).